



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Déclaration liminaire de la FSU12 CSA-SD « Redécoupage des circonscriptions » 24/09/2024**

Madame le Directrice Académique

Mesdames, Messieurs les membres du CSA-SD

La période que nous traversons est inédite sous la Vème République. Le président Macron a décidé d'occulter les résultats des élections législatives qui ont placé en tête les forces progressistes du NFP, dont le programme reprend un grand nombre de revendications du syndicalisme de lutte et de transformation sociale. La nomination d'un Premier ministre issu d'un parti arrivé quatrième et la recherche d'une coalition des droites sont à la hauteur du mépris porté à la démocratie. Pire, elles actent la poursuite d'une orientation politique largement rejetée, placée sous l'arbitrage du RN. Poursuite de l'austérité budgétaire, casse des services publics, lutte contre l'immigration, accroissement des inégalités... seront les grandes lignes d'un gouvernement qui, plus de deux mois après les élections, n'a toujours pas été constitué. La FSU adhérente de VISA continuera à s'engager dans un travail unitaire de lutte contre les extrêmes droites.

Perte de sens du métier liée aux prescriptions et injonctions, parfois contradictoires, inclusion sans moyens suffisants, absence de mesures salariales, non remplacement, droits des personnels empêchés, les conditions de travail sont toujours aussi dégradées en cette rentrée. Cela reste la préoccupation majeure des enseignants en ce début d'année scolaire. Il y a peu d'espoir que la nouvelle ministre de l'EN décide de faire « Front pour l'école publique » comme le demande la FSU. Ajoutons à ce tableau les possibilités de mobilité interdépartementales qui ont été divisées par 2 en 20 ans. Tout cela se traduit par une attractivité du métier de plus en plus faible. 1583 recrutements de PE ont été perdus à l'issue du concours de recrutement de PE 2024. En même temps, le nombre de démissions et de demandes de ruptures conventionnelles augmentent de façon inédite. Ces démissions concernent surtout les PE stagiaires et les néo-titulaires.

Conséquence directe des décisions concernant la carte scolaire, à peine la rentrée passée, comme prévu, le manque de remplaçants se fait déjà durement ressentir dans notre département et les absences non remplacées déjà légions. C'est là aussi un motif de dégradation des conditions de travail des PE, mais aussi d'apprentissage des élèves. Cela vient aussi largement ternir l'image du service public d'éducation soumis à la concurrence du privé.

En ce qui concerne les moyens, les annonces sur la dette publique préfigurent le durcissement austéritaire qui sera porté par le nouveau gouvernement. Après 650 retraits d'emplois cette année, le premier degré ne sera certainement pas épargné en 2025. Pourtant, les moyens alloués à l'école publique en France restent à la traîne au plan international, sans que cela ne se traduise par un engagement politique fort en termes d'investissements, pour réduire les écarts et assurer les mêmes conditions que dans les autres pays de l'OCDE. A l'inverse, la générosité de l'Etat français vis-à-vis des établissements privés se poursuit et reste plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE. La FSU continue d'exiger que les fonds publics aillent exclusivement à l'école publique dont les besoins sont criants.

Au sujet de la politique éducative, une partie des mesures du choc des savoirs a été reportée (programmes de maths et français cycle 1 et 2, labellisation) ou en partie neutralisée par la mobilisation (groupe de niveaux devenus largement de besoins au collègue). Nous en demandons l'abandon définitif. Le service

public d'éducation reste largement dégradé, caractérisé par l'accroissement des inégalités sociales de réussite et des métiers abîmés. Dans le premier degré, cette politique inégalitaire se déploie, avec la généralisation des évaluations standardisées des élèves du CP au CM2. Les effets attendus sont dénoncés par la FSU : stigmatisation des élèves, en particulier les plus fragiles, en fonction de leurs résultats, focalisation des apprentissages sur le mesurable et quantifiable, mise sous contrôle du métier enseignant. Un pilotage hiérarchique croisant trois aspects risque de se développer : suivi des résultats des élèves, évaluation des écoles et modification progressive des dynamiques d'équipe tels qu'annoncés dans la loi Rilhac.

Cette année verra dans notre département et ailleurs la mise en œuvre des évaluations des directrices et directeurs. Le ministère poursuit ainsi la mutation du fonctionnement de l'école avec un isolement des directeurs et directrices et une nouvelle gouvernance, sans apporter ni allègement des tâches, ni temps de décharge ni d'emploi statutaire pour le fonctionnement de l'école. La FSU-SNUipp conteste le rapport de l'IGÉSR qui prône un pilotage pédagogique des adjoint et adjointes par le directeur ou la directrice à partir des évaluations nationales. Elle réaffirme la légitimité du conseil des maîtres et maitresses à prendre les décisions d'équipe et de mise en œuvre des actions pédagogiques.

Concernant les AESH, si la cour des comptes souligne justement que "des dispositifs d'accueil restent insuffisamment aboutis", et s'il est certain que l'inclusion scolaire ne se résume pas à la création de postes d'AESH, à l'heure où l'accompagnement des élèves en situation de handicap est sous tension, prétendre que les AESH représentent un "coût excessif" est inacceptable d'autant que l'inclusion repose actuellement et essentiellement sur elles et eux. Les PIAL par la mutualisation, la réduction des temps d'accompagnement auront largement dégradé l'accompagnement des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des AESH. L'arrivée des PAS qui permettront le contournement des décisions de la MDPH n'augure rien de bon. La mise en œuvre de la circulaire ministérielle concernant le temps méridien est plus qu'inquiétante elle aussi. La FSU revendique des moyens supplémentaires pour garantir le respect intégral des notifications d'AESH sur le temps scolaire et/ou de cantine et augmenter le temps de travail des AESH qui le souhaitent. Elle dénonce tout redéploiement des heures de travail et les pressions exercées sur les AESH. Tout cela ajouté à une précarité endémique, dès lors nul ne s'étonnera des difficultés de recrutement et des démissions des AESH. Nous demandons au niveau départemental la prise en compte de la précarité des AESH lors de toute décision les concernant, par exemple il est inacceptable de leur imposer des déplacements non défrayés.